



Agglomération Royan Atlantique
107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN cedex

**RAPPORT ANNUEL 2014
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**



ORGANISATION GENERALE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La CARA, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, regroupe 34 communes, représentant 79 441 habitants¹ permanents au 1^{er} janvier 2014. La population est quasi triplée en période estivale (200 000 en juillet et 230 000 en août).



B. COMPETENCES

La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

¹ Annexe 1 : Population de la CARA

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS MENAGERS

La collecte est effectuée

en PORTE A PORTE pour :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR)
- les déchets recyclables (EMR)
- les déchets verts (15 communes)

par APPORT VOLONTAIRE pour :

- le verre
- les journaux-revues-magazines (3 communes)
- les déchets des déchèteries

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets de la CARA. Il est distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés.



2014 Calendrier de collecte **SAINT-SULPICE-DE-ROYAN** Infos : 05 46 39 64 64

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 Mercredi	1 Samedi	1 Samedi	1 Mercredi	1 Jeudi	1 Dimanche
2 Jeudi	2 Dimanche	2 Dimanche	2 Mercredi	2 Vendredi	2 Lundi
3 Vendredi	3 Lundi	3 Lundi	3 Jeudi	3 Samedi	3 Mardi
4 Samedi	4 Mardi	4 Mardi	4 Vendredi	4 Dimanche	4 Mercredi
5 Dimanche	5 Mercredi	5 Mercredi	5 Lundi	5 Jeudi	5 Samedi
6 Lundi	6 Jeudi	6 Jeudi	6 Mercredi	6 Samedi	6 Lundi
7 Mardi	7 Vendredi	7 Vendredi	7 Lundi	7 Mercredi	7 Mardi
8 Mercredi	8 Samedi	8 Samedi	8 Jeudi	8 Samedi	8 Mercredi
9 Jeudi	9 Lundi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Vendredi	9 Lundi
10 Vendredi	10 Mardi	10 Mardi	10 Samedi	10 Dimanche	10 Jeudi
11 Samedi	11 Mercredi	11 Mercredi	11 Lundi	11 Mercredi	11 Samedi
12 Dimanche	12 Jeudi	12 Jeudi	12 Mercredi	12 Vendredi	12 Lundi
13 Lundi	13 Vendredi	13 Vendredi	13 Lundi	13 Mercredi	13 Mardi
14 Mardi	14 Samedi	14 Samedi	14 Jeudi	14 Samedi	14 Mercredi
15 Mercredi	15 Lundi	15 Lundi	15 Mercredi	15 Vendredi	15 Lundi
16 Jeudi	16 Mardi	16 Mardi	16 Samedi	16 Dimanche	16 Jeudi
17 Vendredi	17 Mercredi	17 Mercredi	17 Lundi	17 Mercredi	17 Samedi
18 Samedi	18 Jeudi	18 Jeudi	18 Mercredi	18 Vendredi	18 Lundi
19 Dimanche	19 Vendredi	19 Vendredi	19 Lundi	19 Mercredi	19 Mardi
20 Lundi	20 Samedi	20 Samedi	20 Jeudi	20 Samedi	20 Mercredi
21 Mardi	21 Lundi	21 Lundi	21 Mercredi	21 Vendredi	21 Lundi
22 Mercredi	22 Mardi	22 Mardi	22 Samedi	22 Dimanche	22 Jeudi
23 Jeudi	23 Mercredi	23 Mercredi	23 Lundi	23 Mercredi	23 Samedi
24 Vendredi	24 Jeudi	24 Jeudi	24 Mercredi	24 Vendredi	24 Lundi
25 Samedi	25 Vendredi	25 Vendredi	25 Lundi	25 Mercredi	25 Mardi
26 Dimanche	26 Samedi	26 Samedi	26 Jeudi	26 Samedi	26 Mercredi
27 Lundi	27 Lundi	27 Lundi	27 Mercredi	27 Vendredi	27 Lundi
28 Mardi	28 Mardi	28 Mardi	28 Samedi	28 Dimanche	28 Jeudi
29 Mercredi	29 Mercredi	29 Mercredi	29 Lundi	29 Mercredi	29 Samedi
30 Jeudi	30 Jeudi	30 Jeudi	30 Mercredi	30 Vendredi	30 Lundi
31 Vendredi	31 Vendredi	31 Lundi	31 Mercredi	31 Samedi	31 Mardi

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Mardi	1 Vendredi	1 Lundi	1 Mercredi	1 Samedi	1 Lundi
2 Mercredi	2 Samedi	2 Mardi	2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mardi
3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mercredi	3 Samedi	3 Lundi	3 Mercredi
4 Vendredi	4 Lundi	4 Jeudi	4 Mercredi	4 Mardi	4 Samedi
5 Samedi	5 Mardi	5 Samedi	5 Lundi	5 Mercredi	5 Jeudi
6 Dimanche	6 Mercredi	6 Samedi	6 Lundi	6 Vendredi	6 Samedi
7 Lundi	7 Jeudi	7 Dimanche	7 Mardi	7 Samedi	7 Lundi
8 Mardi	8 Samedi	8 Lundi	8 Mercredi	8 Samedi	8 Mardi
9 Mercredi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Lundi	9 Mercredi
10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mercredi	10 Vendredi	10 Lundi	10 Samedi
11 Vendredi	11 Lundi	11 Jeudi	11 Samedi	11 Mardi	11 Lundi
12 Samedi	12 Mardi	12 Samedi	12 Lundi	12 Mercredi	12 Mercredi
13 Dimanche	13 Mercredi	13 Samedi	13 Jeudi	13 Samedi	13 Lundi
14 Lundi	14 Samedi	14 Dimanche	14 Mardi	14 Samedi	14 Mardi
15 Mardi	15 Lundi	15 Mercredi	15 Samedi	15 Lundi	15 Mercredi
16 Mercredi	16 Mardi	16 Samedi	16 Jeudi	16 Dimanche	16 Samedi
17 Jeudi	17 Mercredi	17 Lundi	17 Vendredi	17 Lundi	17 Mercredi
18 Vendredi	18 Jeudi	18 Samedi	18 Lundi	18 Mercredi	18 Samedi
19 Samedi	19 Vendredi	19 Mercredi	19 Samedi	19 Lundi	19 Mercredi
20 Dimanche	20 Samedi	20 Lundi	20 Mercredi	20 Samedi	20 Lundi
21 Lundi	21 Lundi	21 Dimanche	21 Mardi	21 Samedi	21 Mercredi
22 Mardi	22 Mardi	22 Samedi	22 Jeudi	22 Samedi	22 Lundi
23 Mercredi	23 Mercredi	23 Lundi	23 Samedi	23 Lundi	23 Mercredi
24 Jeudi	24 Jeudi	24 Mercredi	24 Lundi	24 Samedi	24 Mardi
25 Vendredi	25 Vendredi	25 Samedi	25 Mercredi	25 Lundi	25 Samedi
26 Samedi	26 Samedi	26 Lundi	26 Vendredi	26 Mercredi	26 Lundi
27 Dimanche	27 Dimanche	27 Mardi	27 Samedi	27 Samedi	27 Mardi
28 Lundi	28 Lundi	28 Mercredi	28 Lundi	28 Samedi	28 Mercredi
29 Mardi	29 Mardi	29 Samedi	29 Mercredi	29 Samedi	29 Lundi
30 Mercredi	30 Mercredi	30 Lundi	30 Samedi	30 Lundi	30 Mercredi
31 Jeudi	31 Jeudi	31 Mardi	31 Samedi	31 Mercredi	31 Mardi

Sortir vos déchets la veille avant 20 h

- Jours en jaune :** déchets à recycler
- Jours en bleu :** déchets végétaux (en sacs papiers ou bûches bien liées) (Tout sac plastique, tout objet non récupérable par une personne ou trop long (1 m max)) ne sera pas collecté
- Jours en vert :** déchets non recyclés

En 2014, 46 637 calendriers ont été distribués en boîtes aux lettres pour un coût de distribution de 3 652.10 € TTC. Le coût d'impression s'est élevé à 3 708,00 € TTC.

Le verso du calendrier de collecte présente une synthèse des « bons » gestes de tri (produits conformes et non-conformes) pour information ou rappel.

OUI, je mets dans mon bac jaune

- ▶ Je vide bien mes emballages, sans les laver 😊
- ▶ Je mets mes emballages en vrac, je les plie, je les compacte 😊
- ▶ Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres 😞



CUBITAINERS & GROS FLACONS < 10 L



FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS & D'HYGIÈNE



BOUTEILLES & FLACONS ALIMENTAIRES



AÉROSOLS DE PRODUITS ALIMENTAIRES, MÉNAGERS & D'HYGIÈNE



BARQUETTES EN MÉTAL



BOÎTES & CANETTES EN MÉTAL



JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS



BRIQUES ALIMENTAIRES



BOÎTES & SUREMBALLAGES EN CARTON





NON, je ne mets pas dans mon bac jaune






Je ne mets pas : Ampoules - Bocaux - Pots et bouteilles en verre - Suremballages, sacs, films, poches en plastique - Pots de produits laitiers - Polystyrène - Papiers et boîtes en carton mouillés, souillés, sales ou contenant des restes d'aliments - Vaisselle en plastique, en faïence, en porcelaine, en carton - Papiers froissés, coupés, broyés, déchirés, papiers peints - Mouchoirs en papier, essuie-tout, filtres en papier, couches-culottes...




Conception : Laurent Pinaud / Nancy Bastélica
 Crédits photo : Bernard Martinez, Bertrand Huot -
 Eco-Emballages - 2005
 EURO BSCG C&O
 La Charente Maritime

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est effectuée en porte à porte sur toutes les communes, en bacs individuels ou collectifs normalisés à couvercle vert allant du 120 litres au 660 litres.

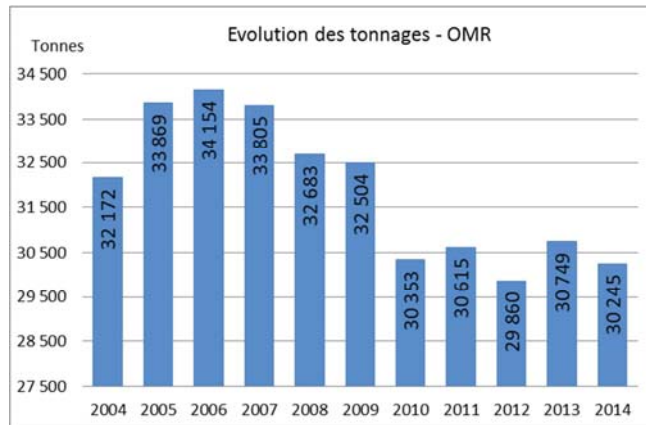
Les règles de dotation prennent en compte le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée. La livraison des bacs est réalisée en régie. Les agents en charge des livraisons s'occupent également du remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs. Pour l'année 2014, les mouvements des bacs à couvercle vert ont été les suivants :

- 1 076 bacs ont été livrés, soit +12% par rapport à 2013* (bacs verts livrés en 2013 : 960). 78% d'entre eux sont des 120 litres
- 224 bacs ont été volés, soit -11% par rapport à 2013 (bacs verts volés en 2013 : 252). 24% ont été volés en août
- 593 bacs ont été cassés, soit -2% par rapport à 2013 (bacs verts cassés en 2013 : 608)

* : L'augmentation est due en grande partie à la campagne d'étiquetage des conteneurs des administrés des communes de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-benêt, effectuée par le service déchets de la CARA et qui a entraîné des demandes d'équipement en bac neuf.

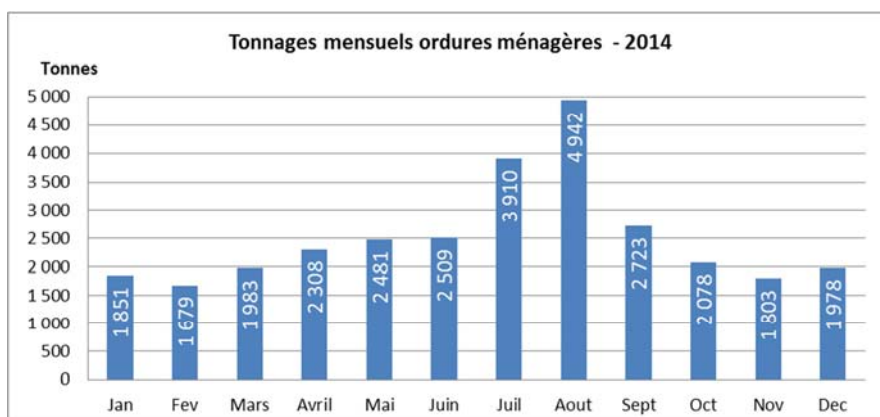
Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Le tonnage global d'OMR collectées en 2014 atteint 30 245 tonnes, soit une baisse de 504 tonnes par rapport à 2013 (-1.64%).



Ce tonnage global comprend 192 tonnes collectées sur les 29 colonnes enterrées en service sur le territoire. Depuis 2010, le tonnage moyen est de 30 300 t/an.

La répartition sur l'année est la suivante :



On note que 8 851 tonnes d'OMR, soit 29% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

2. La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux-magazines)

La collecte sélective est effectuée, en porte à porte, en bacs à couvercle jaune sur toutes les communes. Sur 31 communes, la collecte sélective est en mélange (emballages ménagers et journaux magazines) et séparément (emballages ménagers sans les journaux-magazines) sur les 3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013.

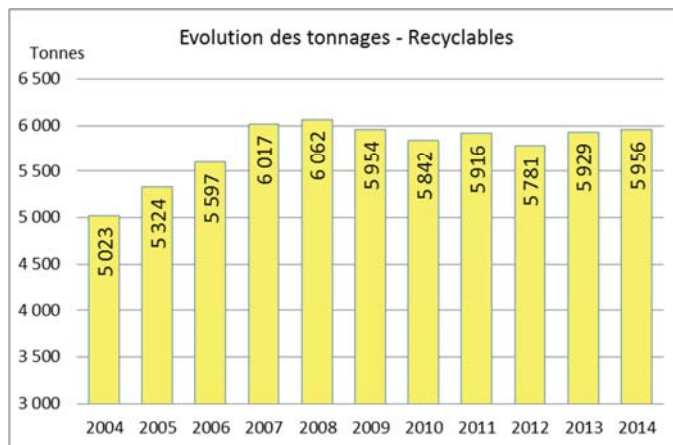
La collecte sélective est effectuée dans les mêmes conditions que la collecte des ordures ménagères mais à une fréquence différente. Les bacs individuels ou collectifs mis à disposition des usagers vont du 120 litres au 660 litres. Ceux destinés à l'habitat vertical, à couvercle operculé, vont du 360 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des bacs. Pour l'année 2014, les mouvements des bacs à couvercle jaune ont été les suivants :

- 1 005 bacs ont été livrés, soit +4% par rapport à 2013 (bacs jaunes livrés en 2013 : 969). 79.1% d'entre eux sont des 120 litres
- 103 bacs ont été volés, soit -10% par rapport à 2013 (bacs jaunes volés en 2013 : 114)
- 188 bacs ont été cassés, soit +18% par rapport à 2013 (bacs jaunes cassés en 2013 : 169)

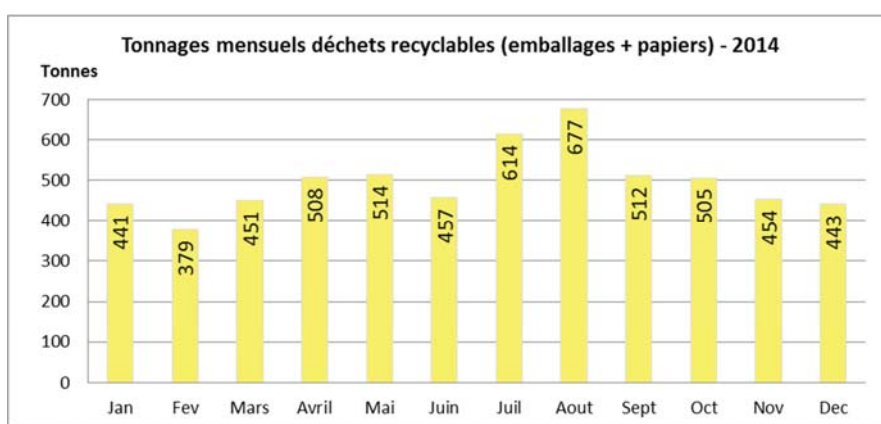
Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SITA SUD OUEST).

Le tonnage global des déchets recyclables collectés en 2014 atteint 5 956 tonnes, soit une très légère augmentation par rapport à 2013 (+27 tonnes ; +0.45%).

Globalement, le tonnage reste stable depuis 2007.



La répartition sur l'année est la suivante :



On note que 1 292 tonnes de déchets recyclables, soit 22% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet et août. L'impact de la fréquentation touristique est moins significatif que sur les ordures ménagères.

3. La collecte des déchets verts

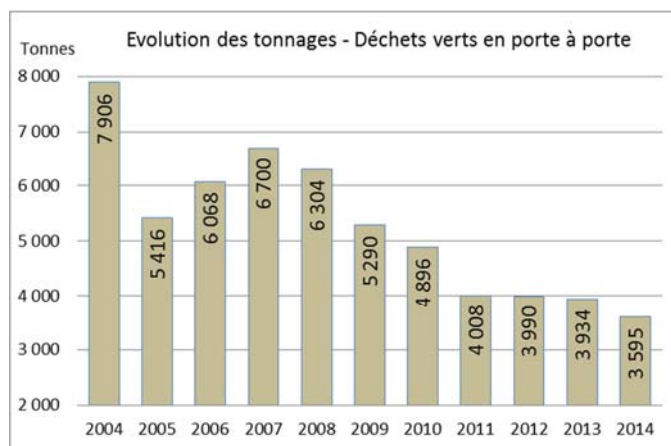
Pour 15 communes du territoire (59 841 habitants), les déchets verts sont collectés en porte à porte², avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte en porte à porte déposent leurs déchets de jardin dans les déchèteries communautaires.

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL), compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

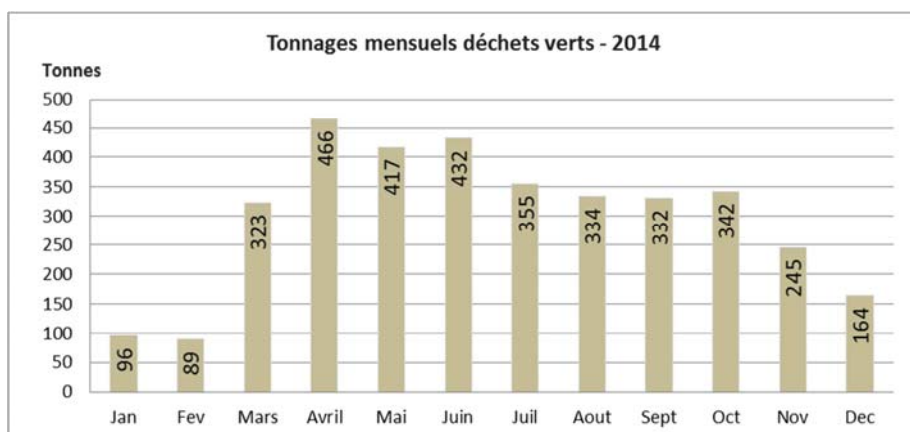
² Annexe 2 : Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte

Le tonnage global de déchets verts collectés en porte à porte en 2014 atteint 3 595 tonnes (-339 tonnes par rapport à 2013, -8.61%).

Ce tonnage est en baisse constante depuis 2007 avec 3 105 tonnes en moins, soit une baisse de 46.34%.



La répartition sur l'année est la suivante :



90% du tonnage sont collectés sur la période de mars à novembre avec 3 246 tonnes. Les 3 mois les plus forts sont avril, mai et juin (1 315 tonnes ; 37% du tonnage global).

4. La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire :

551 colonnes aériennes (dont 11 sur les déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire dont 172 à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air.

22 colonnes enterrées sont également implantées sur 6 communes avec la répartition suivante :

- Royan (9)
- Breuillet (2)
- La Tremblade (2)
- Vaux-sur-mer (2)
- Saint-Georges-de-Didonne (6)
- Meschers-sur-gironde (1)

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4m³, sont équipées d'un système de préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator. Elles sont équipées du système SYREN

de BH Environnement permettant de surveiller leur niveau de remplissage. Celles qui sont installées à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du camping.

Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.



Colonne aérienne

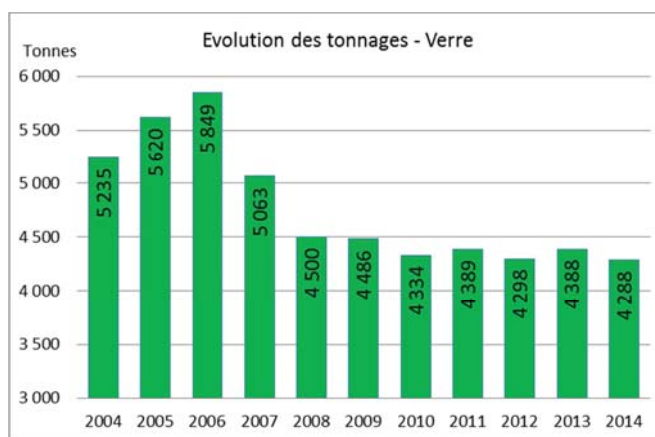


Colonne enterrée

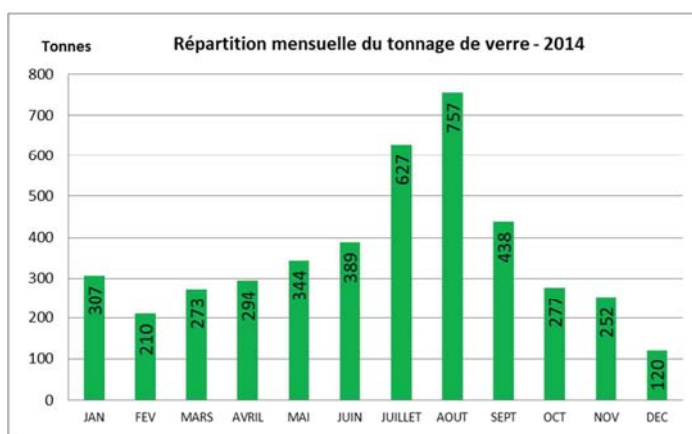


Système SYREN sur colonne aérienne

Le tonnage de verre collecté sur le territoire est constant depuis 2008 avec un tonnage moyen de 4 380 tonnes/an. En 2014, le tonnage atteint 4 288 tonnes (-100 tonnes par rapport à 2013 ; -2.27%).



La répartition sur l'année est la suivante :



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage explose en juillet et surtout en août et représente, en 2014, 32% du tonnage annuel (tonnage juillet et août : 1 385 tonnes).

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement mais peut aussi, si besoin, être vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie située sur la commune de La Tremblade avant transfert.

5. La collecte des déchets des déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et sont implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Chaillevette, La Tremblade, Saujon, Brie-sous-Mortagne, Grézac et Royan. Les déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, selon l'organisation ci-dessous :

Adresse des sites	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FERIES
Le Petit Fief 17120 ARCES SUR GIRONDE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
route départementale 144 - Le Clone des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Prés Bas 17600 SAUJON	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE

Un règlement intérieur, adopté par le Conseil Communautaire du 30 mai 2008 et modifié par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2012, est affiché sur chaque site. Ce règlement précise notamment que les volumes d'apport sont limités à 2 m³ par jour et par véhicule.

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou en contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans un local sécurisé. Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2014, 66 boîtes sont installées sur la CARA.

Les déchets admis et collectés autrement qu'en bennes sont :

- les batteries
- les piles
- les huiles végétales (ou alimentaires)
- les lampes et néons (jusqu'au 28/02/2014)
- les huiles minérales
- les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- le verre

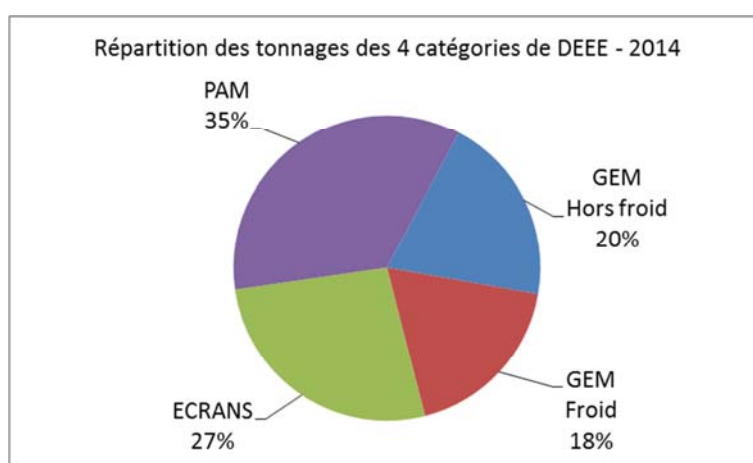
Les TLC sont collectés grâce des conteneurs dédiés et entreposés sur chacune des déchèteries des particuliers.

Le tonnage global des déchets non collectés en bennes s'élève en 2014 à 724.41 tonnes, soit un tonnage constant par rapport à 2013 (731.52 tonnes ; -1%).

Sur ce tonnage global, 84% sont représentés par les DEEE (608.25 tonnes). Ces derniers sont classés selon 4 catégories, à savoir les :

- Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid
- Gros Electroménager Ménager (GEM) froid
- Ecrans
- Petits Appareils Ménagers (PAM)

La catégorie la plus représentée des DEEE reste les PAM avec 35% du tonnage global³ (213 tonnes).

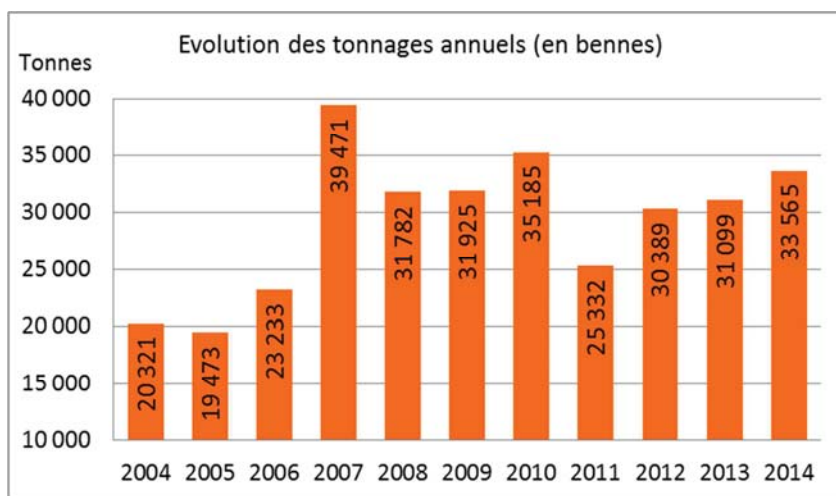


Les déchets admis et collectés en bennes sont :

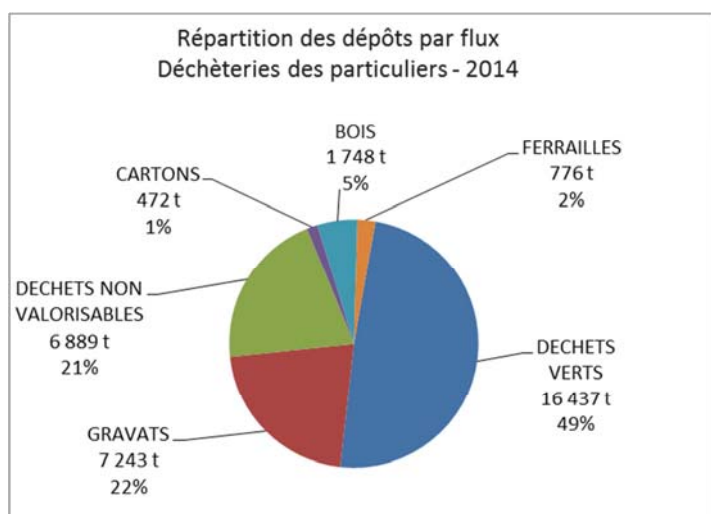
- Les gravats
- Le bois
- Les déchets verts
- Les cartons
- Les ferrailles
- Les déchets non valorisables ou « tout-venant »

³ Annexe 3 : Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2014

En 2014, le tonnage global collecté en bennes atteint 33 565 tonnes, soit une hausse de 2 466 tonnes (+7.93%) par rapport à 2013.



Globalement, ces tonnages augmentent depuis 2011.

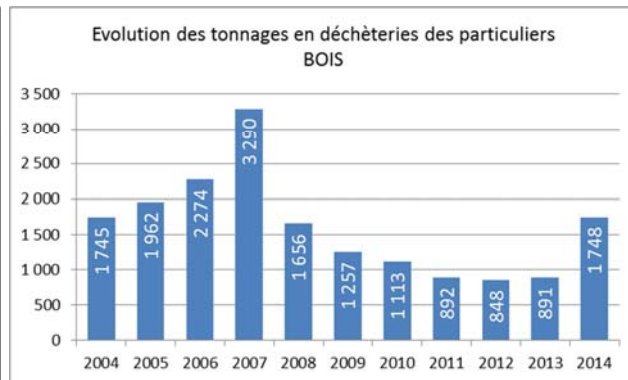
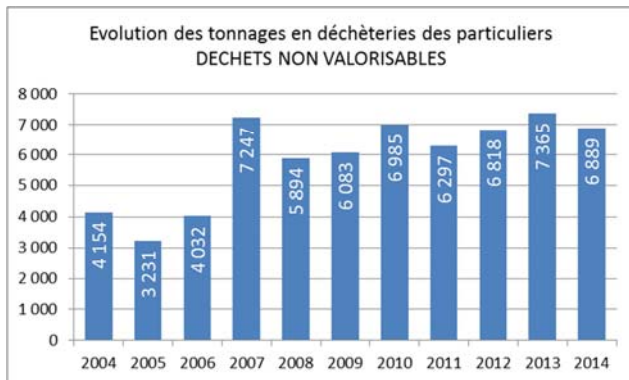


Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont⁴ :

1. Les déchets verts (49%)
2. Les gravats (22%)
3. Les déchets non valorisables (21%)

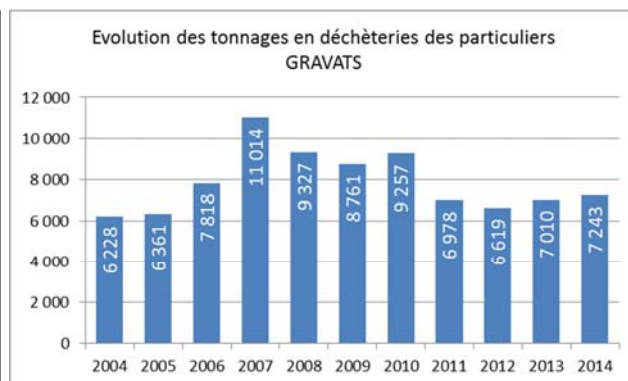
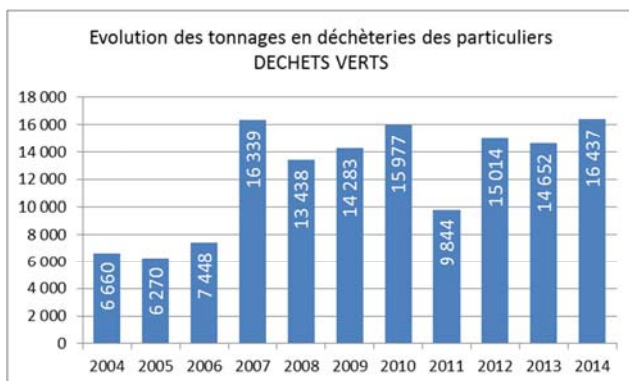
⁴ Annexe 4 : Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2014

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :



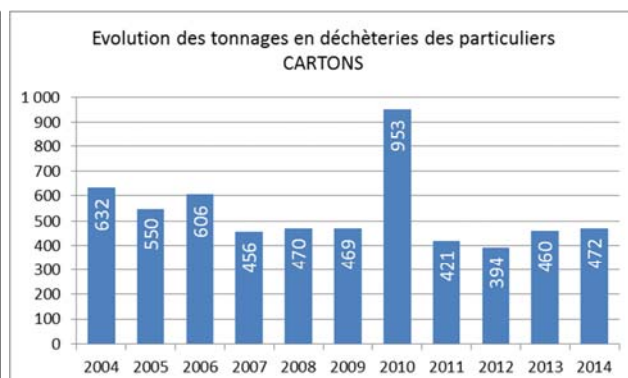
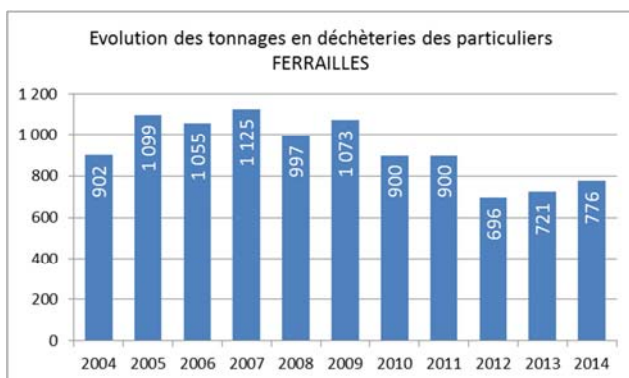
Le tonnage de déchets non valorisables reste stable depuis 2010 avec un tonnage annuel moyen de 6 800 tonnes.

Le tonnage de bois en baisse constante depuis 2007, a doublé en 2014 par rapport à 2013 (+857 t ; +96%). Cette hausse est notamment due à un rappel des consignes de tri sur ce matériau. En effet, une partie était mélangée aux déchets non valorisables.



Le tonnage de déchets verts atteint 16 437 tonnes (soit +12% par rapport à 2013), plus fort tonnage depuis 10 ans.

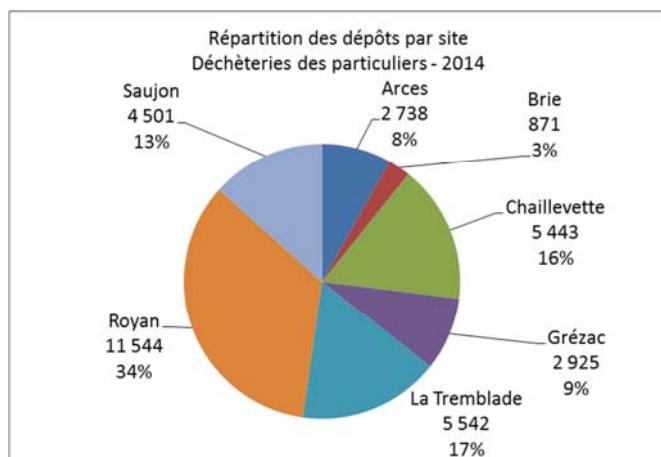
Le tonnage de gravats est stable depuis 2011.



Le tonnage de ferrailles repart à la hausse et atteint 776 tonnes.

Le tonnage de cartons reste stable avec 472 tonnes en 2014.

Tous déchets confondus, la répartition des tonnages collectés en bennes par déchèterie est la suivante :



En 2014, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont⁵ :

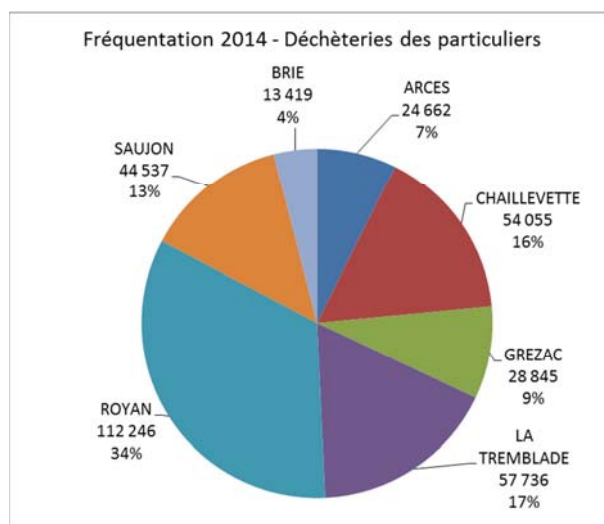
1. Royan (34% du tonnage total)
2. La Tremblade (17% du tonnage total)
3. Chaillevette (16% du tonnage total)
4. Saujon (13% du tonnage total)

Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré 6 091 rotations⁶ de bennes, soit une hausse de 8.9% par rapport à 2013 (5 594 rotations en 2013) en lien avec l'augmentation du tonnage en 2014 par rapport à 2013.

En termes de fréquentation, 335 500 visites* ont été comptabilisées sur l'année 2014, tous sites confondus, soit une baisse de -2.62% par rapport à 2013 (344 532 visites en 2013).

Parmi les sites les plus fréquentés, on retrouve les déchèteries de :

1. Royan (34%)
2. La Tremblade (17%)
3. Chaillevette (16%)
4. Saujon (13%)



*Nota : ces chiffres sont à prendre avec précaution et ne reflètent pas exactement la réalité compte tenu de nombreux soucis de fonctionnement des boucles de comptage en 2014. De plus, au cours du 2^{ème} semestre 2014, 3 aires d'accueil de tri ont été ouvertes sur les déchèteries de Royan, La Tremblade et Saujon. Elles sont positionnées en bas de quai avec notamment les conteneurs maritimes des DEEE. Les personnes venant ainsi déposer leurs déchets sur ces aires ne sont plus comptabilisées sur les boucles de comptage.

⁵ Annexe 5 : Tonnages déposés par déchèterie des particuliers - 2014

⁶ Annexe 6 : Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2014

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale.

Le tarif 2014, approuvé par le Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, a été fixé à 0,0219 €/litre.

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

– Pour les conteneurs individuels :

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

– Pour les colonnes enterrées :

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Quel que soit le contenant choisi, les producteurs de déchets non ménagers ont le choix entre les conteneurs aériens et les colonnes enterrées.

Ces dernières, d'un volume de 5 m³, sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès permettant l'identification des utilisateurs ainsi que la facturation en fonction du volume déposé. Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres.

Les 31 colonnes enterrées installées sont implantées sur :

- La Tremblade / Ronce-les-bains (2)
- Breuillet (1)
- Etaules (1)
- Royan (21)
- Vaux-sur-mer (2)
- Meschers-sur-Gironde (1)
- Saint-Georges-de-Didonne (3)



A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur un badge lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes barre des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés, les dépôts de déchets en vrac étant rigoureusement interdits. Le tonnage d'ordures ménagères collectées sur les colonnes enterrées s'élève à 192 tonnes en 2014 (2013 : 86 tonnes).

Au 31 décembre 2014, 1 731 conventions de redevance spéciale étaient signées.

Pour mémoire les recettes perçues s'élèvent à 1 582 526.26 € (source : compte administratif 2014), elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des cartons bruns sur le territoire de la CARA est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par une entreprise d'insertion, est gratuite pour les assujettis. En 2014, le tonnage de cartons bruns collecté s'élève à 411.30 tonnes (2013 : 401.84 tonnes, soit +2.4%) et 885 adhérents à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation.

2. La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'hôtellerie de plein air (HPA) sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages hors saison. Par contre, elles sont collectées tous les jours du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules sont équipés du système de pesée embarquée et la facturation est effectuée toute l'année.

En 2014, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les 117 établissements s'élève à 2 388 tonnes (2013 : 2 310 tonnes), soit 7.90% du tonnage global d'ordures ménagères.

Instituée par délibération en date du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire réuni le 16 décembre 2013 a décidé de fixer le tarif de la redevance 2014, pour la collecte et le traitement de l'hôtellerie de plein air, à 246 €TTC/tonne (2013 : 244 €/tonne).

Pour mémoire les recettes perçues s'élèvent à 516 757.20€ (source : compte administratif 2014). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition depuis 2001 une déchèterie dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, les déchets non-valorisables ou « tout-venant » et les huiles usagées (minérales et végétales). Les services des communes de l'Agglomération sont autorisés à venir y déposer leurs déchets, sans limitation de tonnage.

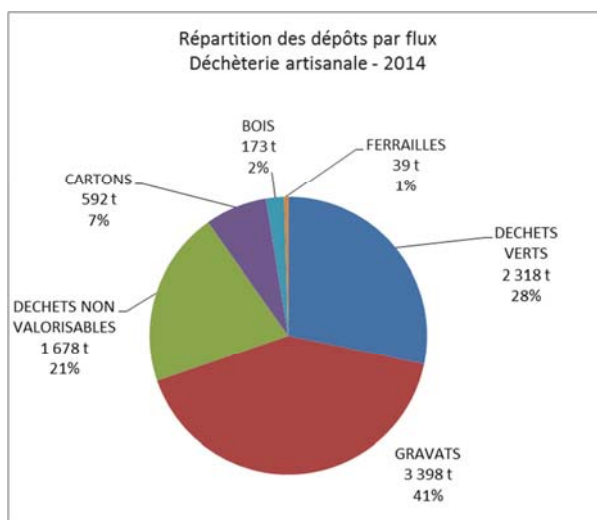
Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

Les tarifs appliqués sur l'année 2014 sont :

Matériau	Tarifs
Bois	125 €/tonne
Cartons	46 €/tonne
Déchets verts	68 €/tonne
Ferraille	8 €/tonne
Gravats	28 €/tonne
Déchets non valorisables	170 €/tonne
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits

Pour mémoire les recettes perçues s'élèvent à 457 515.37€ (source : compte administratif 2014). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

Le tonnage total en 2014 (8 197 tonnes) a diminué de 250 tonnes soit -3 % par rapport à 2013 (2013 : 8 447 tonnes)⁷. La répartition est la suivante :

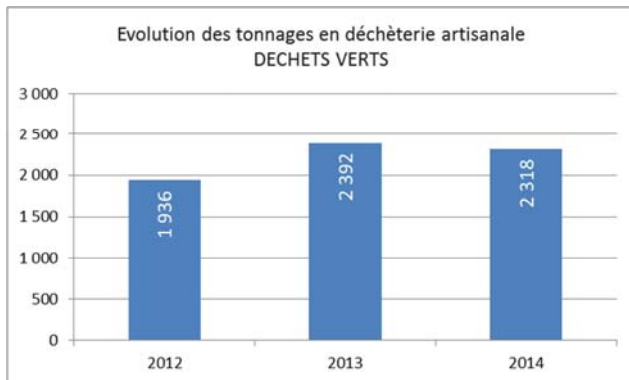


Trois principales catégories de déchets déposés sur la déchèterie artisanale :

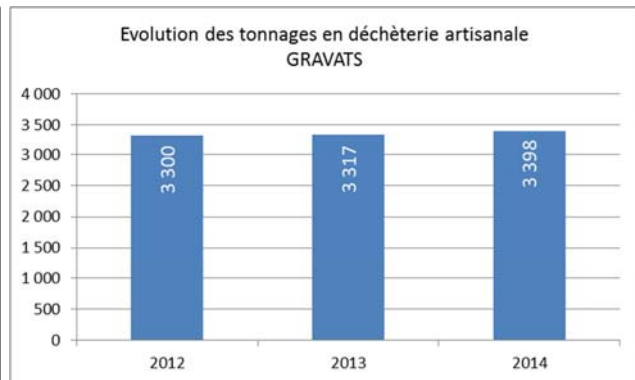
- Les gravats (41%)
- Les déchets verts (28%)
- Les déchets non valorisables (21%)

⁷ Annexe 7 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale 2014
Annexe 8 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale 2014

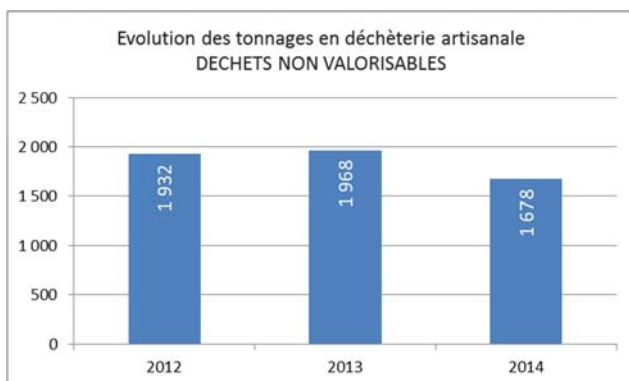
En détail, l'évolution par matériau est la suivante :



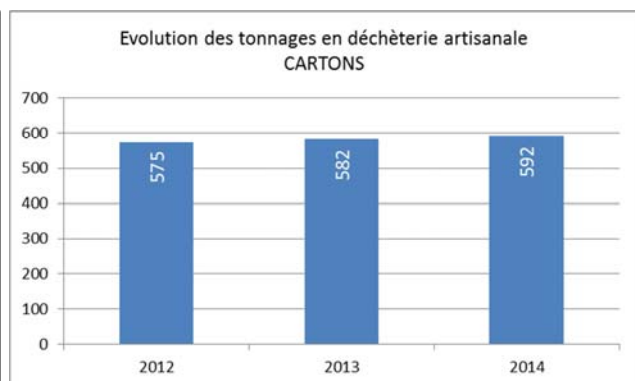
Le tonnage de déchets verts est en baisse de 74.40 T (-3.1 %) par rapport à 2013.



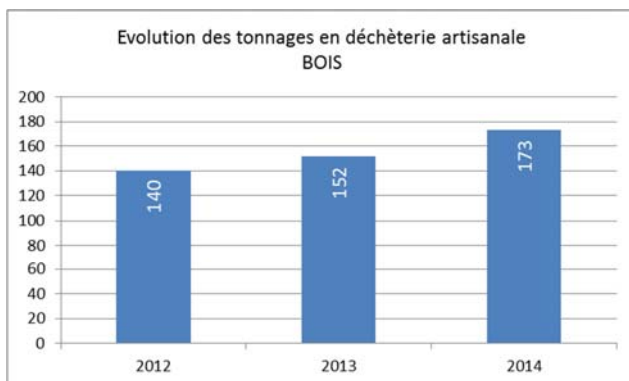
Le tonnage de gravats augmente légèrement : +80.35 T par rapport à 2013 soit +2.4 %.



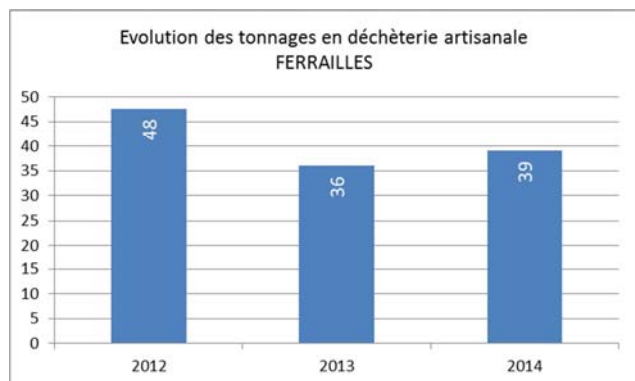
Le tonnage de déchets non valorisables baisse de 290.12 T par rapport à 2013 soit -14.7 %.



Le tonnage de cartons augmente légèrement : +9.32 T par rapport à 2013 soit +1.6 %.



Le tonnage de bois augmente de 21.51 T par rapport à 2013 soit +14.2 %.



Le tonnage de ferrailles augmente de 3.08 T par rapport à 2013 soit +8.5 %.

L'évacuation de tous les matériaux a généré, en 2014, 1 507 rotations de bennes (2013 : 1 493 rotations).

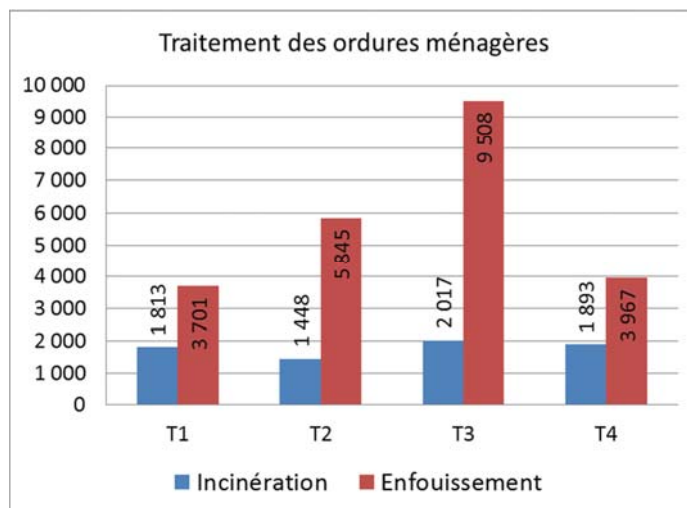
ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), dont le siège est à Rochefort-sur-mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les ordures ménagères résiduelles, après collecte, sont dans un premier temps acheminées au Centre de transfert de Médis. Après transfert, elles sont ensuite pour partie traitées par incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Echillais où elles sont traitées par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur). Le reste des ordures ménagères est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Clérac dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

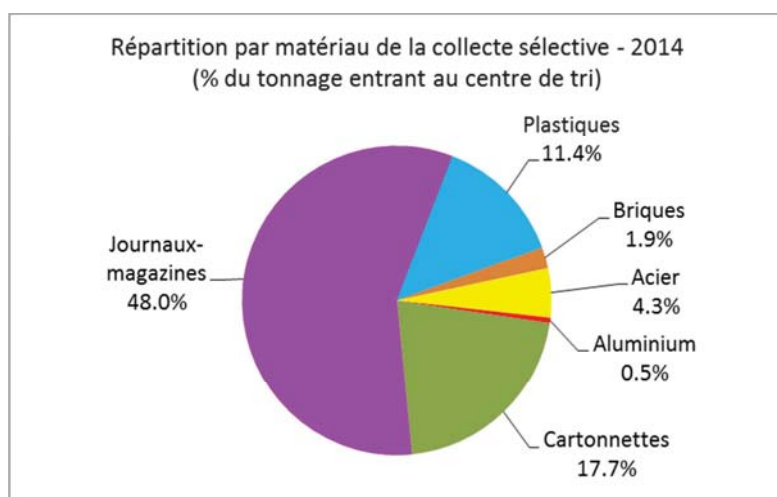
En 2014, 76% des ordures ménagères ont été enfouies, le reste ayant été incinéré.



Nota : la différence de 54 tonnes entre le tonnage total départ du centre de transfert et le tonnage traité provient des ordures ménagères restées en fond de fosse.

B. LES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont envoyés sur le quai de transfert de Médis puis triés sur le centre de tri de Clérac. Les tonnages de collecte sélective entrants sur le centre de tri sont triés selon 7 catégories de matériaux. En moyenne sur 2014, les tonnages entrants sur le centre de tri étaient composés selon la répartition suivante :

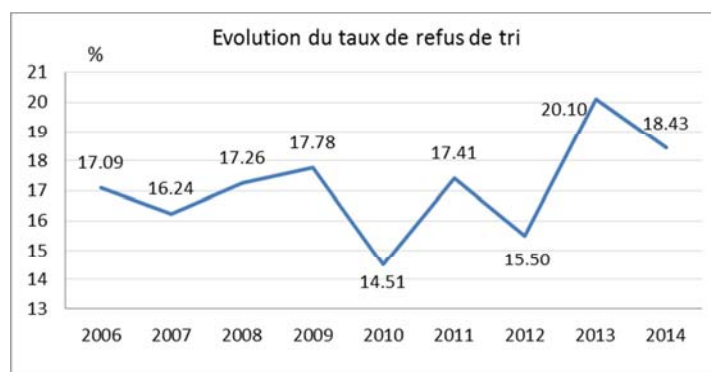


Les 3 principales matières sont :

1. Journaux-magazines (48%)
2. Cartonnettes (17.7%)
3. Plastiques (11.4%)

En 2014, les refus représentent 18.43% des tonnages entrants, soit une baisse de 1.67% par rapport à 2013 (20.10%).

En 2014, le traitement des refus a coûté 74 223.46 €HT à la collectivité.



C. LES DECHETS VERTS

Une fois broyés sur la plateforme de Grézac mise à disposition par la CARA au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé (LOCARECUPER), les 3 595 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte à porte et les 18 755 tonnes provenant de l'apport volontaire sur les déchèteries sont valorisées en circuit court. Suite à l'engagement du CEMES (Centre d'Echange de Machines et d'Entraide de la Seudre), 13 agriculteurs reçoivent le broyat toute l'année.

D. LE VERRE

Les 4 288 tonnes de verre collectées sont, soit vidées sur la nouvelle aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade (réalisation au dernier trimestre 2014, pour un montant de 43 750.89 €TTC), soit régulièrement chargées par camion grue pour être transportées à Chateaubernard (16) et recyclées par Saint Gobain Emballages (SGE).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

Une fois remplies, les bennes ou les contenants sont acheminés par les différents prestataires vers différents lieux de traitement et enfin, remplacés par des contenants vides :

- le bois est apporté à Tonnay-Charente (SEOSSE ECO-TRANSFORMATION) puis valorisé à Pessac ;
- le carton est transporté vers les filières de recyclage (papèteries) par NCI Environnement (Périgny) ;
- les gravats sont déposés en centre d'enfouissement technique de classe 3 à Sablonceaux (SARL Charente Valorisation) ;
- les déchets non valorisables sont traités dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL (Clérac) ;
- les déchets verts sont broyés sur la plateforme de Grézac puis repris par un groupement d'agriculteurs afin d'être épandus ;
- les huiles minérales enlevées par la société SEVIA (VEOLIA PROPLETE, Bordeaux) sont valorisées énergétiquement ;
- les piles sont regroupées à CESTAS (COREPILE) puis recyclées chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux ;
- les batteries sont regroupées à Pons (ETS PINET) puis recyclées en Espagne (RECOBAT) ;
- les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) sont collectés dans des conteneurs disposés sur les déchèteries, collectés par Le RELAIS et ensuite réemployés en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage ;
- la ferraille, après enlèvement par ATLANTIC METAL, est cisailée puis repart par voie fluviale depuis le port de La Rochelle en aciérie (ARCELOR en Espagne, CELSA à Boucau (64) et RIVA ACIER à Gargenville (78)) ;
- les DEEE sont enlevés par la société VEOLIA, et ensuite recyclés par ACOOR Environnement, prestataire d'Ecologic (Eco-organisme d'agrément national pour le département de Charente-Maritime) ;
- les huiles végétales sont collectées par la société SITA YELLOWBIO, prétraitées à Villenave d'Ornon (33) puis utilisées comme combustibles sur des sites industriels régionaux en substitution d'énergie fossiles.

MARCHES ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE

- Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (31 communes)

Marché de 45 mois, du 29/12/2013 au 30/09/2017. Titulaire : COVED.

	Montants payés 2014 (€ HT)
collecte des ordures ménagères en porte à porte	2 969 281.60
collecte des recyclables en porte à porte	1 274 575.85
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	391 409.75
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	73 534.44
collecte des ordures ménagères des campings	267 235.43
collecte des aires de passage des gens du voyage	6 791.76
collectes exceptionnelles	26 132.61
TOTAL	5 008 961.44

- Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014.

	Montants payés 2014 (€ HT)
collecte des ordures ménagères en bacs en porte à porte	81 364.38
collecte des recyclables en bacs en porte à porte	39 625.80
TOTAL	120 990.18

- Collecte des cartons bruns des professionnels

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelles passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour un an à compter du 01/04/2014 jusqu'au 29/03/2015. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signé une convention de redevance spéciale avec la CARA.

Le nombre d'heures réalisées sur l'année 2014 s'est élevé à 7 730 heures et le montant payé a été de 108 220 € (14 €/heure).

B. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Collecte du verre en apport volontaire (31 communes)

Ancien marché avec une fin au 12/12/2014. Titulaire : COVED.

Nouveau marché du 13/12/2014 au 15/06/2019 (4.5 ans). Titulaire : COVED.

	Montants payés 2014 (€ HT)
collecte des colonnes à verre (aériennes et enterrées)	162 135.64
transport du verre	96 608.59
fourniture et pose d'un système de remplissage	105 549.24
TOTAL	364 293.47

- Collecte du verre en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014.

	Montants payés 2014 (€ HT)
collecte des colonnes à verre	5 043.23
TOTAL	5 043.23

- Collecte des journaux-magazines en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014.

	Montants payés 2014 (€ HT)
collecte des colonnes à journaux-magazines	5 070.80
TOTAL	5 070.80

C. DECHETERIES

- Fourniture, enlèvement et transport des bennes bois, déchets verts, gravats et tout-venant des déchèteries

Marché de 4 ans du 13/10/2010 au 12/10/2014. Lot 1 : déchèterie artisanale et Lot 2 : déchèteries des particuliers. Titulaire : COVED. Nouveau marché du 13/10/2014 au 31/10/2018. Titulaire : COVED.

Ci-dessous, les montants payés en 2014 correspondent à la somme des montants des 2 marchés (ancien et nouveau) sur l'année civile du 01/01/2014 au 31/12/2014.

		Montants payés 2014 (€ HT)
Lot 1 : déchèterie artisanale	tout-venant	116 945.60
	déchets verts	64 288.02
	bois	10 290.43
	gravats	31 788.61
	<i>sous-total lot 1</i>	<i>223 312.66</i>
Lot 2 : déchèteries des particuliers	tout-venant	443 449.21
	déchets verts	412 759.93
	bois	110 545.66
	gravats	84 415.99
	<i>sous-total lot 2</i>	<i>1 051 170.79</i>
TOTAL		1 274 483.45

- Traitement des déchets issus des déchèteries

Marché de 3 ans du 01/04/2013 au 31/03/2016, composé de 3 lots.

Lot 1 : tout-venant. Lot 2 : gravats. Lot 3 : bois.

Titulaires : SITA SUD OUEST (lots 1 et 3) et COVED (lot 2).

	Montants payés 2014 (€ HT)
Traitement du tout-venant	697 876.70
Traitement du bois	55 925.76
Traitement des gravats	87 102.53
TOTAL	840 904.99

- Enlèvement et valorisation des ferrailles des déchèteries

Marché de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : Atlantic Métal. Ce marché comprend un enlèvement gratuit des ferrailles et un versement de recettes pour la reprise.

	Recettes 2014 (€)
Enlèvement et valorisation des ferrailles	0.00
Reprise de la ferraille (recettes)	123 253.90
TOTAL	123 253.90

- Enlèvement et valorisation des cartons des déchèteries

Marché de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : NCI Environnement.

	Montants payés 2014 (€ HT)
Enlèvement et valorisation des cartons	81 404.43
TOTAL	81 404.43

Les recettes de reprise des cartons se sont élevées à 61 730.49 €.

- Collecte et traitement des batteries

Convention de 3 ans du 01/03/2012 au 29/02/2015. Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle. Recettes perçues en 2014 : 12 468.80 €.

- Collecte et traitement des piles

La collecte des boîtes à piles installées sur les communes et les déchèteries des particuliers est réalisée en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan. Convention de reprise avec COREPILE. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Collecte et traitement des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)

Contrat de reprise de 3 ans du 17/12/2013 au 16/12/2016 avec SITA YELLOW BIO pour la collecte gratuite des huiles alimentaires usagées déposées en déchèteries. Avec un prix de rachat à 110 €/HT/tonne, le montant des recettes en 2014 se sont élevées à 479.60 €.

- Collecte et traitement des huiles minérales

Convention de 3 ans du 01/07/2012 au 30/06/2015. Titulaire : SEVIA. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- Collecte et traitement des lampes et néons

Convention de 3 ans du 29/02/2008 au 28/02/2011, renouvelée une fois jusqu'au 28/02/2014. Titulaire : RECYLUM (*pour les conditions techniques et économiques de l'enlèvement*) et OCAD3E (*pour les conditions de versement des soutiens financiers à la collectivité*). La collecte des lampes et néons, s'étant généralisée dans tous les magasins de bricolage et les moyennes et grandes surfaces, ces déchets ne sont plus collectés sur les déchèteries depuis le 1^{er} mars 2014.

- Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electroniques (DEEE)

Convention de 6 ans avec l'organisme coordonnateur OCAD3E du 19/01/2009 au 12/01/2015. Collecteur désigné par l'Eco-organisme (ECOLOGIC) : Véolia. Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE.

- Mise à disposition de conteneurs de collecte des TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) sur les déchèteries des particuliers

Convention de 4 ans avec le Relais Atlantique du 04/01/2012 au 03/01/2016 (*Conseil communautaire du 12 décembre 2011*). Mise à disposition gratuite de conteneurs de collecte.

Suite à la rédaction du document unique, des travaux de réhabilitation et de mises aux normes des déchèteries communautaires ont été engagés en 2014 pour un montant de 410 000 €TTC.

D. COLLECTE SELECTIVE

Marché de 1 an du 05/06/2012 au 04/06/2013, reconductible 3 fois 1 an soit une durée maximale fixée au 04/06/2016.

Le marché est décomposé de la façon suivante :

Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et Transport du tri » :

- Exploitation du site (Forfait). Titulaire : SITA Sud Ouest
- Transport de la collecte sélective (prix à la tonne). Titulaire : RAPITEAU

Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » :

- Tri et conditionnement (prix à la tonne) / Traitement des refus (prix à la tonne). Titulaire : SITA Sud Ouest

		Montants payés 2014 (€ HT)
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	166 593.90
	Transport de la collecte sélective	130 103.03
	<i>sous-total Lot 1</i>	<i>296 696.93</i>
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	1 201 482.91
	Traitement des refus	74 223.46
	<i>sous-total Lot 2</i>	<i>1 275 706.37</i>
TOTAL		1 572 403.30

E. FOURNITURE

- Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre, de colonnes à huiles minérales et de corbeilles à piles

Marché à bons de commande de 3 ans, du 09/01/2012 au 08/01/2015.

Titulaires : CITEC (lot 1 : conteneurs), Plast'Up (lot 2 : colonnes d'apport volontaire), Plastic Omnium (lot 3 : colonnes à huiles minérales) et AGECE (lot 4 : corbeilles à piles).

		Modèle	Quantité commandées	Montants payés 2014 (€ HT)
Lot 1	bac à couvercle vert	120L	1550	28 752.50
		240L	200	5 492.00
		360L	220	8 490.00
		660L	440	41 151.80
	bac à couvercle jaune	120L	1050	19 521.50
		240L	350	9 611.00
		360L	620	47 840.30
pièces détachées	-	-	4 750.00	
<i>Sous-total lot 1 :</i>				<i>165 609.10</i>
Lot 2	colonne d'apport volontaire	4 m ³	5	5 550.00
	reprise des colonnes hors d'usage	-	28	4 592.00
	<i>Sous-total lot 2 :</i>			
Lot 3	colonnes à huiles minérales	-	2	2 576.00
	reprise des colonnes hors d'usage	-	2	240.00
	<i>Sous-total lot 3 :</i>			
Lot 4	corbeilles à piles	-	50	6 500.00
TOTAL lots 1+2+3+4				185 067.10

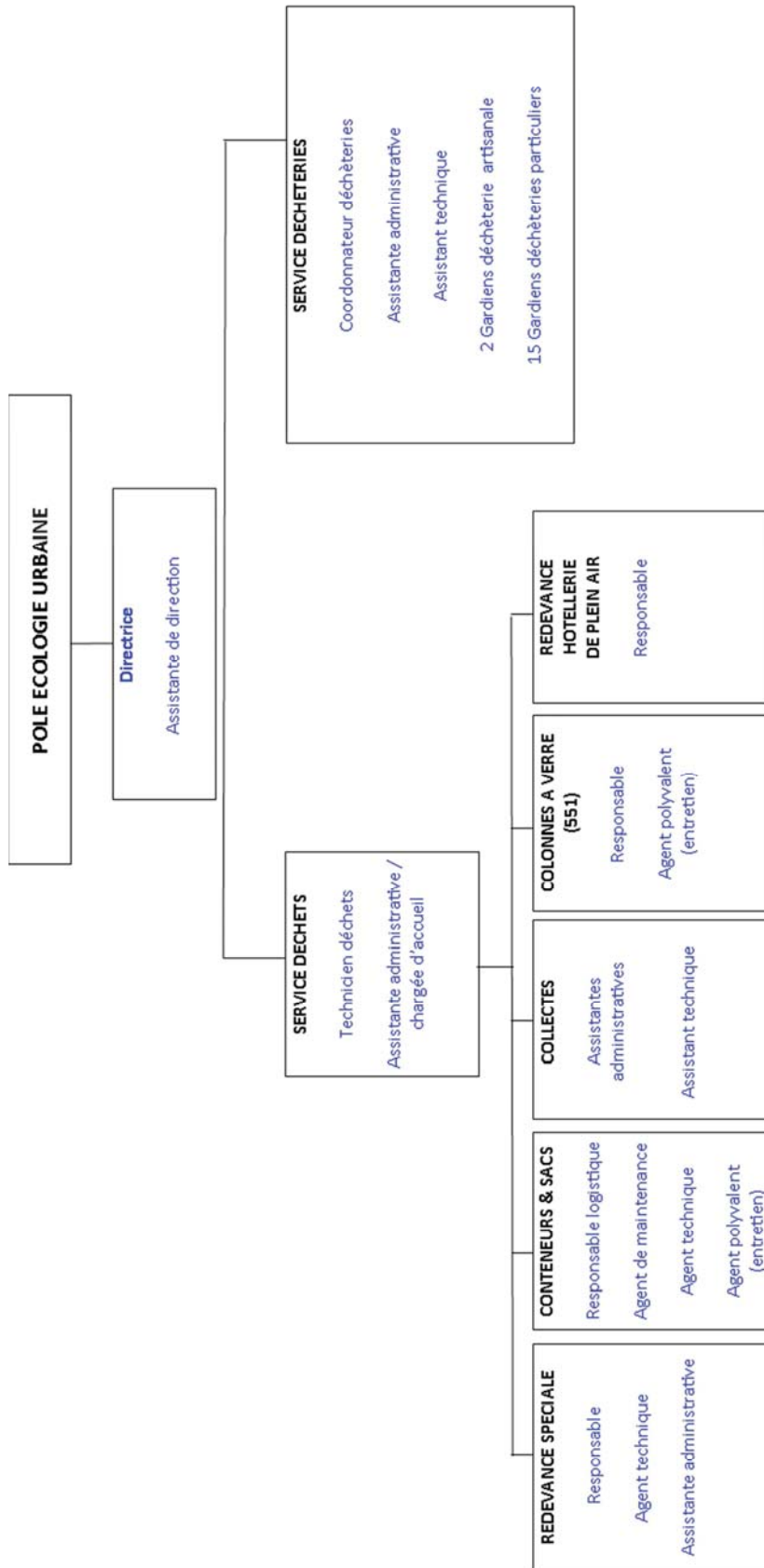
F. DIVERS

- Location de locaux

Contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 428,70 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées) et les abris voyageurs (acquisition en octobre 2014 pour un montant de 85 680 €TTC)
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Budget annexe "GESTION DES DECHETS"

BUDGET GESTION DES DECHETS
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES PAR POSTE	2014 Réalisé
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	13 063 853 €
Redevances	2 556 820 €
RS Professionnels	1 107 777 €
RS Hôtellerie plein Air	516 757 €
RS Administrations	474 749 €
Déchèterie Artisanale	457 537 €
Reprises Matériaux	1 173 224 €
Soutiens / Subventions	1 133 591 €
Eco Emballage Tonne Triée	1 107 300 €
Eco Emballage Com-Amb. Tri	
EcoFolio - Tri	
Département - Communication	
ADEME_Etude Redevance	26 291 €
Ressources Humaines	56 338 €
Participation Agents Titres Restaurant	20 097 €
Remboursement sur salaire	36 240 €
Autres recettes	4 391 €
Remboursement SIL trop Perçu	
Jugement Affaire Nicollin/CARA	
Remboursement avance forfaitaire	
Autre	4 391 €
Total général	17 988 217 €

BUDGET GESTION DES DECHETS
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES PAR POSTE		2014
		Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE		6 031 207 €
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		3 887 756 €
COLLECTE SELECTIVE - TRI		1 447 617 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS		488 959 €
COLLECTE DES CARTONS BRUNS		106 512 €
ENTRETIEN DES CONTENEURS		12 983 €
COLONNES ENTERREES		73 825 €
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE		0 €
AUTRES CHARGES		13 555 €
APPORT VOLONTAIRE		1 809 698 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE		259 221 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS		1 155 049 €
VERRE		390 009 €
JOURNAUX/REVUES/MAGAZINES		5 419 €
TRAITEMENT		7 127 702 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)		4 380 279 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS - CENTRE DE TRI)		1 734 631 €
TOUT VENANT		756 473 €
FERRAILLES		0 €
GRAVATS		96 341 €
CARTONS		94 560 €
BOIS		65 417 €
HUILES VEGETALES		
GESTION ADMINISTRATIVE		1 215 885 €
CHARGES DE PERSONNEL		1 125 082 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE		13 288 €
COMMUNICATION		24 688 €
INTERETS DE LA DETTE		6 776 €
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		0 €
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		45 927 €
REMBOURSEMENT BUDGET PRINCIPAL AVANCES SUR DGF		
AUTRES DEPENSES		124 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		336 962 €
Total général		16 521 454 €

**BUDGET GESTION DES DECHETS
DEPENSES INVESTISSEMENT**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	Exercice 2014		
	Crédits	Réalisé	Reste à Réaliser
2ÈME DECHETTERIE ARTISANALE	750 000.00 €	0.00 €	
ACQUISITION COLONNES A HUILE	13 367.94 €	3 379.20 €	
ACQUISITION DE BACS A PILES	20 000.00 €	7 800.00 €	6 552.00 €
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	39 383.82 €	12 170.40 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	128 163.91 €	63 812.16 €	54 991.20 €
ACQUISITION DE CONTENEURS O.M.	100 875.87 €	34 453.08 €	66 210.48 €
COLONNES ENTERREES	776 401.43 €	0.00 €	39 481.72 €
CONTENEURS MARITIMES (DEEE)	10 000.00 €	6 416.00 €	
DECHETTERIE ARTISANALE ST SULPICE	121 503.36 €	46 660.89 €	17 617.80 €
DECHETTERIE DE VAUX S/MER	1 459 070.00 €	122 060.62 €	
DECHETTERIE DES PARTICULIERS	1 368 980.78 €	356 400.00 €	226 142.78 €
DEPOT DE VERRE DE ST SULPICE DE ROYAN	100 000.00 €	0.00 €	
MATERIEL DE TRANSPORT	86 000.00 €	85 680.00 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	20 000.00 €	645.60 €	
MODULES POUR STOCKAGES DECHETS DANGEREUX	86 000.00 €	0.00 €	85 689.60 €
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	2 307 654.65 €	1 702 776.51 €	139 472.13 €
TRAVAUX DIVERS	1427128.74	0	
TOTAL EQUIPEMENT	8 814 531 €	2 442 254 €	636 158 €

TAUX DE REALISATION

Sans RAR

28%

Avec RAR

35%

REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL

45 500 €

45 274 €

AUTRES DEPENSES

0 €

6 720 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 860 031 €	2 494 249 €	636 158 €
--------------------------------------	--------------------	--------------------	------------------

Les recettes perçues en 2014⁸ :

Collecte sélective :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et Eco-Emballages se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 3 ans (engagement sur la durée de l'agrément d'éco-emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016). Ce nouveau barème va permettre à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

La nouveauté du barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Les recettes issues des matériaux de collecte sélective s'élèvent à 1 887 100,74 €.

Déchèteries :

Les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage. Les recettes issues des reventes de matériaux s'élèvent à 421 932,50 €.

Le total des recettes perçues s'élèvent à 2 309 033,24 € (collecte sélective et déchèteries).

⁸ Annexe 9 : Recettes 2014

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

INVESTISSEMENTS (Documents fournis par le SIL)

Equilibre Investissements :

DEPENSES	BUDGET TOTAL	REALISE 2014	S.I.L 2014	RECETTES	BUDGET TOTAL	REALISE 2014
	63 376 500.00 €	4 244 324.76 €			63 565 933.02 €	1 229 157.53 €
Investissements						
Centre multifilières	62 200 010.57 €	3 283 006.42 €		Rbst avances		423 881.53 €
Centre transfert Oléron	40 000.00 €			Emprunts nouveaux		
Général	1 000.00 €			Centre multifilières SIL	59 717 000.00 €	
UIOM Echillais				Subventions		
UIOM St-Pierre d'Oléron	35 000.00 €	31 725.00 €		UIOM oléron	0.00 €	110 000.00 €
Médis	120 000.00 €			Auto financement		
Dépenses imprévues	5 819.43 €			Virement de la section de fonctionnement	1 000.00 €	
Charges financières				Opérations d'Ordre		
Remboursement du capital sur emprunts avant extension	550 000.00 €	475 866.68 €		Amortissements Rochefort Océan	660 000.00 €	658 261.00 €
Remboursement du capital sur UIOM Cda Oléron				Amortissements Royan	300.00 €	274.00 €
Remboursement du capital sur nouveau centre traitement	420 000.00 €	397 638.75 €		Amortissements Oléron / Marennes	0.00 €	
Remboursement plate forme + step Echillais		51 420.91 €		Amortissements nouveau centre de traitement	37 000.00 €	36 430.00 €
Opérations d'Ordre				Général	320.00 €	311.00 €
Amortissement des subventions d'investissement	4 670.00 €	4 667.00 €		Réserves	0.00 €	
Amortissement subventions cda oléron	0.00 €			Excédent d'investissement reporté	3 150 313.02 €	
Déficit d'investissement reporté						

Investissements réalisés :

PROJETS	BUDGET 2014		2014 réalisé
	AP / CP	NOUVEAUX CREDITS	
Fonctionnement Général			
Matériel informatique			
Mobilier			
Annonces		1 000.00 €	
Médias			
Matériel informatique			
Pont à bascule		80 000.00 €	
Ligne de vie sur toit		20 000.00 €	
Raccordement EDF & transfert PCR		20 000.00 €	
UIOM Echillais			
Annonce chargeuse			
Logiciel + PC pour analyseurs fumées chargeuse			
UIOM St-Pierre d'Oléron			
Logiciel + PC pour analyseurs fumées		35 000.00 €	
Centre multi-filières			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	247 217.21 €		40 943.27 €
Avance	-423 881.53 €		
Etudes AV, PC, DDAE	3 294 163.04 €		69 149.80 €
Annonces			
Travaux d'aménagement	59 082 511.85 €		3 172 913.35 €
Unité de Compostage Royan			
Annonces			
Travaux			
Centre de transfert Oléron			
Annonces			
Etude faisabilité		40 000.00 €	
Etudes			
Mise en conformité analyseurs fumées			31 725.00 €
	62 200 011 €	196 000 €	3 314 731 €

FONCTIONNEMENT (Documents fournis par le SIL)

Dépenses de fonctionnement :

	BUDGET 2014	Réalisé 2014
DEPENSES	TOTAUX	TOTAUX
Fonctionnement Général	29 950.00 €	38 709.54 €
Frais Généraux	10 850.00 €	19 536.70 €
honoraires	5 000.00 €	4 028.42 €
catalogues et imprimés	150.00 €	
dématérialisation des marchés publics	150.00 €	14 275.97 €
déplacements	3 000.00 €	355.20 €
maintenance	400.00 €	234.50 €
fournitures administratives	150.00 €	
réception	1 000.00 €	442.61 €
Site internet		200.00 €
annonces et insertion	1 000.00 €	
Cotisations	2 000.00 €	1 925.70 €
Syndicat informatique 17	2 000.00 €	1 925.70 €
Assurances	15 800.00 €	15 790.72 €
Domages aux biens	2 400.00 €	2 391.08 €
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	12 400.00 €	12 371.50 €
Auto mission	1 000.00 €	1 028.14 €
Trésorier principal	1 300.00 €	1 456.42 €
indemnité au comptable public	1 300.00 €	1 456.42 €
Frais de mission des élus	- €	- €
Cotisations régularisation n-1	556 912.80 €	556 912.80 €
Cda Rochefort Océan	391 221.91 €	391 221.91 €
Cda pays Rochefortais		
Cc du sud-Charente		
Cda Royan Atlantique		
Cda oléron	163 200.42 €	163 200.42 €
Cdc Marennnes		
Cdc Gémozac	2 490.47 €	2 490.47 €
Cdc Seudre & Arnoult		
Prestation traitement déchets ménagers	8 450 000.00 €	8 029 088.29 €
UIOM Echillais	3 250 000.00 €	3 084 962.47 €
UIOM Echillais - Refiom	170 000.00 €	97 516.39 €
Site de Medis	2 650 000.00 €	2 632 612.30 €
UIOM Oléron	2 100 000.00 €	1 925 646.89 €
Gémozac	280 000.00 €	283 850.24 €
créances irrécouvrables apporteurs ext UIOM Echillais		4 500.00

	BUDGET 2014	Réalisé 2014
DEPENSES	TOTAUX	TOTAUX
Prestation déchets verts	817 900.00 €	796 657.39 €
déchets verts Cda Royan Atlantique	350 000.00 €	402 033.37 €
prestation Cdc Oléron	170 000.00 €	150 686.98 €
déchets verts Cdc Marennes	30 000.00 €	
déchets verts Cdc Gémozac	30 000.00 €	20 260.65 €
Gestion plateforme déchets verts Echillais	237 900.00 €	223 676.39 €
déchets verts du pays Rochefortais		
déchets verts Cda Rochefort Océan	220 000.00 €	215 310.95 €
entretien	400.00 €	
annonces et insertions	1 500.00 €	
sacs de compost	6 000.00 €	
sacs de compost - fournitures		67.50 €
sacs de compost - prestation vivractif	10 000.00 €	8 297.94 €
UIOM OLERON	239 400.00 €	166 844.00 €
TGAP	230 000.00 €	162 522.00 €
Etude d'impact environnementale	4 500.00 €	4 322.00 €
Taxe d'exploitation d'installation classées	400.00 €	
taxe foncière	4 500.00 €	
UIOM ECHILLAIS	458 100.00 €	420 582.42 €
	458 100.00 €	420 582.42 €
ATMO cotisation	12 000.00 €	50 511.26 €
Etude d'impact environnementale	15 000.00 €	
assurance dommages aux biens plateforme compostage	700.00 €	
taxe foncière	100 000.00 €	100 584.00 €
DRIRE Poitou-Charentes	400.00 €	770.66 €
TGAP	280 000.00 €	224 430.00 €
Taxe sur les déchets réceptionnés	50 000.00 €	44 286.50 €
Mises aux normes analyseurs fumée	- €	- €
Centre Multifilières	208 100.00 €	55 651.98 €
frais d'actes et contentieux	30 000.00 €	
honoraires contentieux MP construction		6 880.00 €
Cabinet communication	90 000.00 €	36 250.00 €
Imprimés communication	10 000.00 €	1 350.87 €
Interventions conférences	10 000.00 €	
Huissier enquête publique		1 139.97 €
Annonces enquête publique	1 100.00 €	2 449.14 €
demat		1 682.00 €
Repas	1 000.00 €	
déplacements	1 000.00 €	
annonces et insertions	5 000.00 €	
aide passation emprunt	60 000.00 €	5 900.00 €
Charges Générales	10 203 450.00 €	9 507 533.62 €
Subventions	556 912.80 €	556 912.80 €
Personnel extérieur	- €	- €

	BUDGET 2014	Réalisé 2014
DEPENSES	TOTAUX	TOTAUX
Frais de personnel & Elus	130 000.00 €	110 071.55 €
indemnités / cumul d'emplois	70 000.00 €	48 550.16 €
indemnités des élus	55 000.00 €	54 526.34 €
cotisations sociales élus	5 000.00 €	2 995.95 €
cotisations élus		3 947.44 €
solidarité		43.27 €
fnal		8.39 €
Charges financières	418 750.00 €	273 024.38 €
	750.00 €	- €
autres charges	750.00 €	
Emprunts UIOM Echillais	108 000.00 €	106 221.81 €
intérêts	100 000.00 €	95 363.78 €
intérêts courus non échus	8 000.00 €	3 121.07 €
pertes sur change (emprunt F CH)		13 979.10 €
Emprunts UIOM Oléron	- €	- €
Emprunts Plate forme Dechet	- €	497.87 €
intérêts		304.38 €
intérêts courus non échus		193.49 €
Emprunts Step d'Echillais	- €	79.91 €
intérêts courus non échus		79.91 €
		20 900.51 €
		20 900.51 €
Emprunts Centre Multifilières	310 000.00 €	139 774.27 €
intérêts	150 000.00 €	131 144.80 €
intérêts courus non échus		1 170.53 €
commissions engagement	160 000.00 €	9 800.00 €
Ligne de trésorerie Centre Multifilières	- €	5 550.01 €
intérêts non utilisation		2 550.01 €
commissions engagement		3 000.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	- €
Titres annulés sur exercices antérieurs	500.00 €	
Intérêts moratoires	500.00 €	
Dépenses imprévues	2 180.00 €	- €
	2 180.00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RELLES	11 312 292.80 €	10 447 542.35 €
Autofinancement	698 620.00 €	695 276.00 €
Amortissements Cda Rochefort Océan	660 000.00 €	658 261.00 €
Amortissements Cda Royan Atlantique	300.00 €	274.00 €
Amortissements Cdc Oléron / Marennes	- €	- €
Amortissements centre multifilières	37 000.00 €	36 430.00 €
Amortissements général	320.00 €	311.00 €
Virement section investissement	1 000.00 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	12 010 912.80 €	11 142 818.35 €

Recettes de fonctionnement :

RECETTES	TOTAUX	TOTAUX
Fonctionnement Général		- €
Frais Généraux		- €
produits gestion courante		
Cotisations	10 337 920.00 €	10 337 920.00 €
Cda Rochefort Océan	3 450 770.00 €	3 450 770.00 €
Cda pays Rochefortais		
Cdc du sud-Charente		
Cda Royan Atlantique	3 958 030.00 €	3 958 030.00 €
Cdc Oléron	2 089 260.00 €	2 089 260.00 €
Cdc Marennes	502 970.00 €	502 970.00 €
Cdc Gémozac	336 890.00 €	336 890.00 €
Cdc Seudre & Arnoult		
Cotisations régularisation n-1	43 784.46 €	43 784.46 €
Cda Rochefort Océan		
Cda pays Rochefortais		
Cdc du sud-Charente		
Cda Royan Atlantique	24 042.10 €	24 042.10 €
Cdc Oléron		
Cdc Marennes	19 742.36 €	19 742.36 €
Cdc Gémozac		
Cdc Seudre & Arnoult		
Prestation traitement déchets ménagers	952 000.00 €	889 949.41 €
UIOM Echillais	752 000.00 €	678 863.69 €
vente de chaleur BA 721	600 000.00 €	626 421.94 €
vente de ferraille	2 000.00 €	2 642.47 €
apporteurs extérieurs	150 000.00 €	49 799.28 €
Apporteurs extérieurs D.verts		- €
Avoirs sur TP et CFE/CVAE		
Centre transfert Médis	50 000.00 €	50 032.88 €
apporteurs extérieurs	50 000.00 €	50 032.88 €
2011		
UIOM Oléron	150 000.00 €	161 052.84 €
Vente acier machefers E46		
campings Oléron apporteurs extérieurs	150 000.00 €	161 052.84 €
Prestation déchets verts	30 000.00 €	41 798.96 €
cartes professionnels		
apporteurs extérieurs	30 000.00 €	41 798.96 €
UIOM ECHILLAIS		129 410.00 €
cession d'immobilisations		
conseil général analyseurs		129 410.00
remboursement sur TGAP		
Produits	11 319 920.00 €	11 399 078.37 €
Participations	43 784.46 €	43 784.46 €

RECETTES	TOTAUX	TOTAUX
Frais de personnel	- €	- €
remboursement sur charges personnels		
Charges financières	129 410.00 €	- €
subvention Conseil Général	129 410.00 €	
gain de change		
Recettes exceptionnelles		
mandats sur années antérieurs annulés		
Dédits et pénalités		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELLES	11 493 114.46 €	11 442 862.83 €
Opérations d'Ordre	4 670.00 €	4 667.00 €
amts subvention investissement Cda Rochefort Océan	4 670.00 €	4 667.00 €
amts subventions investissement cdc Oléron	- €	
reprise amortissements 2010 centre multifilières		
Lissage cotisations UIOM Sil	- €	- €
Cda Rochefort Océan		
Cda pays Rochefortais		
Cdc du sud-Charente		
Cda Royan Atlantique		
Cdc Oléron		
Cdc Marennes		
Cdc Gémozac		
Excédent de fonctionnement reporté	1 030 128.34 €	- €
	1 030 128.34 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	12 527 912.80 €	11 447 529.83 €

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA.....	43
Annexe 2.	Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte en 2014	44
Annexe 3.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2014	45
Annexe 4.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2014	45
Annexe 5.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2014	46
Annexe 6.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2014.....	46
Annexe 7.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2014.....	47
Annexe 8.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2014	48
Annexe 9.	Recettes 2014	49

Annexe 1. Population de la CARA

Communes	Population municipale au 01/01/2014 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	684	0.9%
ARVERT	3 133	4.0%
BARZAN	461	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	215	0.3%
BREUILLET	2 655	3.4%
BRIE s/MORTAGNE	244	0.3%
CHAILLEVETTE	1 444	1.8%
CHAY (LE)	728	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	602	0.8%
CORME-CLUSE	1 072	1.4%
COZES	2 015	2.6%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	889	1.1%
EPARGNES	831	1.1%
ETAULES	2 389	3.0%
FLOIRAC	321	0.4%
GREZAC	851	1.1%
MATHES (LES)	1 747	2.2%
MEDIS	2 771	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	2 879	3.6%
MORNAC s/SEUDRE	848	1.1%
MORTAGNE s/GIRONDE	1 031	1.3%
ROYAN	17 875	22.7%
SABLONCEAUX	1 276	1.6%
ST-AUGUSTIN	1 281	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 086	6.4%
ST-PALAIS s/MER	3 947	5.0%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 639	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	52	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 847	3.6%
SAUJON	6 904	8.8%
SEMUSSAC	2 085	2.6%
TALMONT s/GIRONDE	96	0.1%
TREMLADE (LA)	4 664	5.9%
VAUX s/MER	3 879	4.9%
TOTAL	79 441	

Annexe 2. Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte en 2014

Communes	Population municipale au 01/01/2014 (nb habitants)
EGUILLE s/SEUDRE (L')	889
ETAULES	2 389
MATHES (LES)	1 747
MEDIS	2 771
MESCHERS s/GIRONDE	2 879
MORNAC s/SEUDRE	848
MORTAGNE s/GIRONDE	1 031
ROYAN	17 875
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 086
ST-PALAIS s/MER	3 947
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 847
SAUJON	6 904
SEMUSSAC	2 085
TREMBLADE (LA)	4 664
VAUX s/MER	3 879
TOTAL	59 841

Annexe 3. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2014

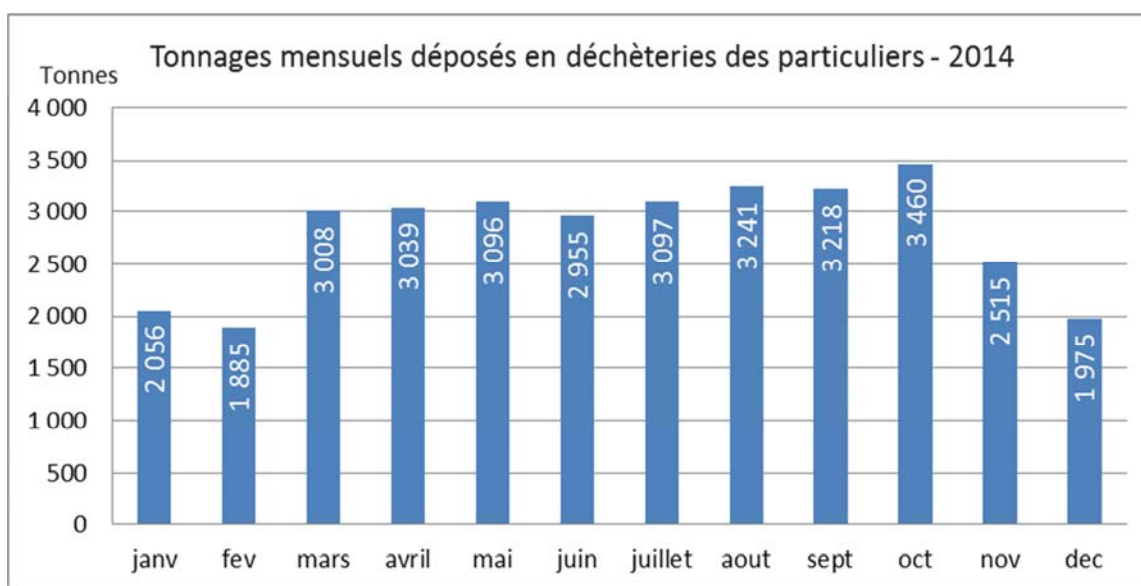
DECHETERIE	GEM Hors froid	GEM Froid	ECRANS	PAM	TOTAL
Royan	26,87	26,99	64,31	71,63	189,80
La Tremblade	23,22	21,63	24,91	31,52	101,28
Chaillevette	20,30	19,99	22,99	33,19	96,47
Saujon	21,86	19,10	21,29	31,10	93,35
Arces-sur-Gironde	11,46	8,77	11,58	21,64	53,46
Grézac	11,68	9,25	12,06	16,77	49,76
Brie sous mortagne	6,24	5,14	5,21	7,56	24,14
TOTAL 2014	121,63	110,87	162,34	213,42	608,25
Total rappel 2013	122,15	110,93	172,15	219,34	624,57

GEM: Gros Electroménager Ménager

PAM: Petits Appareils Ménagers

Annexe 4. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2014

Déchèteries Particuliers 2014 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	862	791	1 423	1 382	1 341	1 423	1 627	1 617	1 816	1 933	1 265	959	16 437
GRAVATS	450	454	720	764	848	658	592	639	552	649	514	403	7 243
TOUT VENANT	604	428	628	591	647	659	550	660	564	609	522	427	6 889
CARTONS	33	39	38	42	38	40	51	51	38	30	39	34	472
BOIS	59	127	142	178	149	113	192	185	179	166	129	108	1 728
FERRAILLES	48	47	57	82	73	63	85	89	70	72	45	45	776
TOTAL	2 056	1 885	3 008	3 039	3 096	2 955	3 097	3 241	3 218	3 460	2 515	1 975	33 545



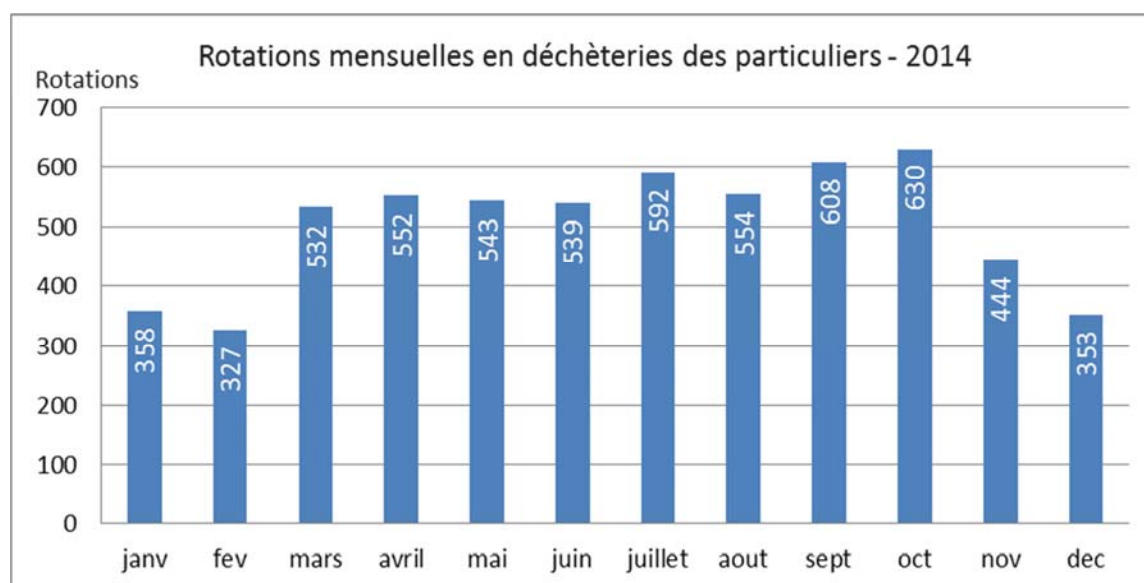
Graf

Annexe 5. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2014

Déchèteries Particuliers 2014 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 474	296	2 769	1 607	2 708	5 676	1 907	16 437
GRAVATS	556	217	1 093	556	1 060	2 624	1 136	7 243
TOUT VENANT	479	251	1 118	524	1 162	2 317	1 036	6 889
CARTONS	38	14	60	38	87	165	69	472
BOIS	113	55	286	140	359	547	247	1 748
FERRAILLES	77	38	116	61	165	214	105	776
TOTAL	2 738	871	5 443	2 925	5 542	11 544	4 501	33 565

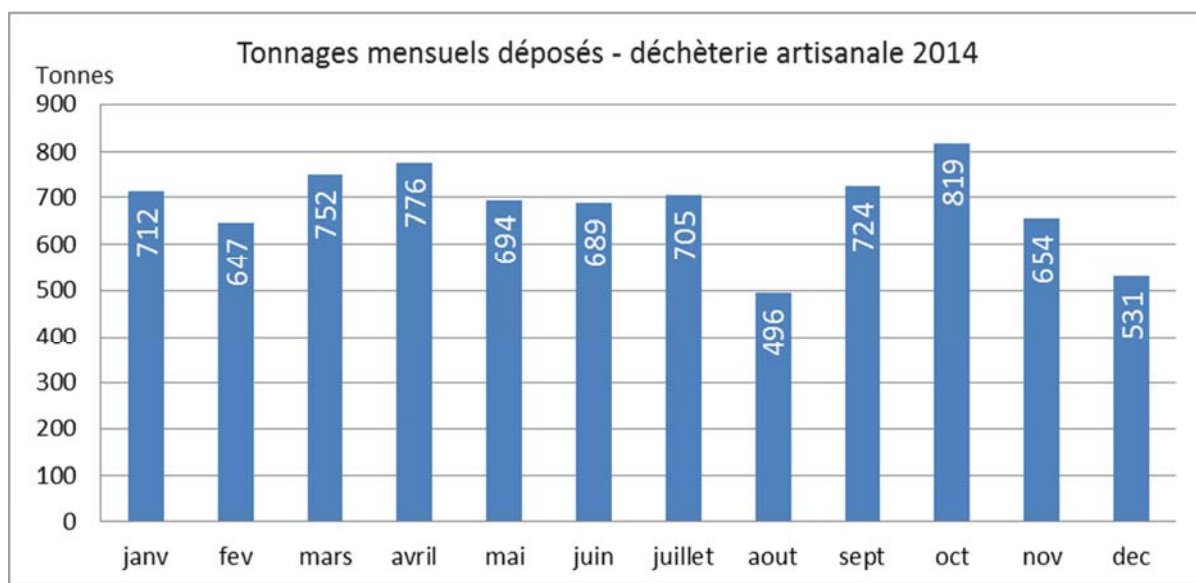
Annexe 6. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2014

Déchèteries Particuliers 2014 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	169	155	279	271	263	279	319	317	356	379	248	188	3 223
GRAVATS	40	41	62	64	71	59	55	0	52	57	44	36	581
TOUT VENANT	94	66	108	108	118	122	110	130	104	109	89	74	1 232
CARTONS	25	28	34	43	32	28	34	32	31	22	20	18	347
BOIS	7	16	22	27	26	23	34	34	32	29	20	16	286
FERRAILLES	23	21	27	39	33	28	40	41	33	34	23	21	363
TOTAL	358	327	532	552	543	539	592	554	608	630	444	353	6 032



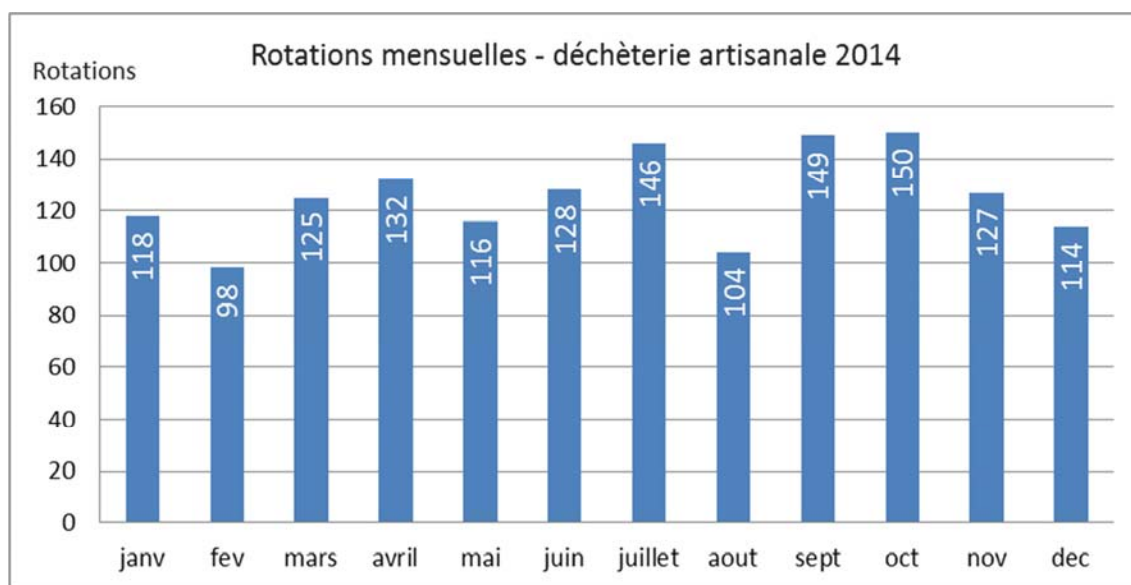
Annexe 7. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2014

Déchèterie artisanale 2014 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	214	153	189	184	163	199	209	122	270	235	214	165	2318
GRAVATS	254	320	368	363	338	320	236	161	229	362	271	177	3398
TOUT VENANT	185	116	137	151	123	114	167	122	145	163	126	127	1678
CARTONS	39	33	42	51	48	52	71	73	59	46	39	39	592
BOIS	17	24	10	23	19	0	17	17	17	9	0	20	173
FERRAILLES	2	2	6	4	2	4	4	2	4	4	3	2	39
TOTAL	712	647	752	776	694	689	705	496	724	819	654	531	8197



Annexe 8. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2014

Déchèterie Artisanale 2014 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	42	30	37	36	32	39	41	24	53	52	50	39	475
GRAVATS	24	26	31	30	30	29	23	13	24	33	26	17	306
TOUT VENANT	30	20	26	28	24	24	33	25	31	34	26	30	331
CARTONS	19	18	27	32	25	34	42	39	35	27	23	23	344
BOIS	2	3	2	4	4	0	5	2	4	2	0	4	32
FERRAILLES	1	1	2	2	1	2	2	1	2	2	2	1	19
TOTAL	118	98	125	132	116	128	146	104	149	150	127	114	1507



Annexe 9. Recettes 2014

RECETTES

source : BP 2015

Reprise Verre	188 953.88	
Reprise Ferrailles	122 795.98	
Reprise Cartons	63 442.48	
Reprise DEEE	32 150.46	
Reprise Batteries	12 985.30	
Reprise HAU	342.10	
Reprise palettes	1 262.30	
Total	421 932.50	2.35%
Redevance DT Artisanale	457 515.37	
RS administrations	474 748.92	
RHPA	516 757.20	
RS professionnels	1 107 777.33	
Total	2 556 798.82	14.26%
Soutiens (EE et Ecofolio)	1 128 846.26	
Reprise Acier/alu/PCC/PCNC	111 108.84	
Reprise Plastique	219 262.55	
Reprise JRM/GDM	399 373.59	
Produits exceptionnels	2 218.03	
Region AMO	26 291.47	
Total	1 887 100.74	10.53%
TEOM	13 063 853.00	72.86%
	17 929 685.06	100%

Sommaire

ORGANISATION GENERALE.....	1
A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	2
B. COMPETENCES.....	2
ORGANISATION DE LA COLLECTE	3
A. LES DECHETS MENAGERS	3
1. La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	5
2. La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux-magazines).....	6
3. La collecte des déchets verts.....	7
4. La collecte du verre	8
5. La collecte des déchets des déchèteries	10
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	15
1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères	15
2. La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air.....	16
3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale	16
ORGANISATION DU TRAITEMENT.....	19
A. LES ORDURES MENAGERES	19
B. LES DECHETS RECYCLABLES	20
C. LES DECHETS VERTS.....	20
D. LE VERRE	20
E. LES DECHETS DES DECHETERIES	21
MARCHES ET CONVENTIONS.....	22
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE	22
B. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	23
C. DECHETERIES	24
D. COLLECTE SELECTIVE	27
E. FOURNITURE.....	28
F. DIVERS	28
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES.....	29
A. MOYENS HUMAINS.....	29
B. MOYENS TECHNIQUES.....	30
INDICATEURS FINANCIERS.....	31
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - Budget annexe "GESTION DES DECHETS"	31
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2014.....	35
ANNEXES.....	42



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Pôle « Gestion des Déchets »

107 avenue de Rochefort 17201 ROYAN Cedex
Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31
Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr